

Projet éolien de St-Valentin

Le 31 Mars 2011

Mémoire présenté au BAPE

Daniel Gamache

Résident de St-Paul de l'île-aux-noix

Je suis un résident de St-Paul de l'île-aux-noix qui sera affecté par le parc éolien de St-Valentin. La proximité des éoliennes m'agresseront beaucoup à cause de la proximité de ma résidence, elles seront derrière ma maison, ce qui affectera sûrement ma qualité de vie et l'évaluation de ma propriété. En plus de tout les problèmes de santé relié a ces machines industrielles.

Mon deuxième point se situe au niveau du démantèlement des éoliennes a la fin de leur vie utile (20 ans). Ma crainte est que la compagnie actuelle n'existe plus dans 20 ans et que la facture revienne au contribuable Québécois. Vous savez tous comme moi qu'au Québec, une compagnie existe aujourd'hui et que demain elle sera fermée et réouverte sous un autre nom tout en effaçant ses dettes. Je crois que la compagnie actuelle (Transalta) se doit de prévoir un fond ou compte de banque et qu'il soit placé en fidéocommis au nom des municipalités concernées pour le démantèlement des éoliennes a la fin de leur vie active pour ne pas laissé une telle facture a nos génération futur.

En terminant, un tel projet se doit d'être accepté de tous pour ne pas brisé l'harmonie qui existe entre nos villages limitrophes. De plus, il serait important de consulté tout les résidents et communauté avoisinantes par voix de référendum au sujet de l'acceptabilité sociale d'un tel projet. Je crois que ce projet est inacceptable et qu'il existe d'autres endroits au Québec pour y installer de tel monstres industriels, loins des centre urbains.

Merci de votre attention

Daniel Gamache
St-Paul de l'île-aux-noix JOJ 1G0